PRINCIPES COMPTABLES IAS/IFRS APPLIQUES PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC.



UN ENGAGEMENT DURABLE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 e Etats financiers consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Marco ent éé établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC. Dans les comptes consolidés présentés au 31 Décembre 2014, le groupe Crédit Agricole du Marco a applique les normes et principes de l'international Accounting Standards Board ILASBI sets qu'ils

d applique te a normal service de la constitución de la doption de la doptio par l'UE. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'inform financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en Dirhams.

1.1. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésoreriel préconisés par la recommandation BAM figurant sur chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.2. RECOURS À L'ESTIMATION

financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passis inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées. Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de reterir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractére approprié de la valeur comptable. Les résultats tirts de ces estimations, jugements on hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements on hypothèses pourraient aboutir à des montants différents de caractére approprié de la valeur comptable. Les résultats tirts de ces estimations, jugements on hypothèses pourraient aboutir à des montants différents de dartes estimations, jugements on hypothèses avaient élé utilisées.

La juste valeur des instruments financiers en no cotés sur un marché actif .

Le montant des dépréciations des actifs financiers l'prêts et créances, Actifs financiers disponibles à la vente, Actifs financiers disponibles provisions pour avantages au personnel et les provisions po

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Périmètre de consolidation

Périmètre de consolidation Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole du Maroc regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle corjoint un influence notales distinctes créées spécifiquement pour per même, le Projectif l'imité et surteures juriques destinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif l'imité et aben défin « entité ad not « contrôlées par l'établissement de crédit assujetit, et ce même en l'absendé un lien capitales entre eux.

Méthodes de consolidation

Méthodes de consolidation
Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS28
révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit Agricole du Maroc sur les
entités consolidables:
Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe possède
le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et
le centrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et
pérationnelles d'une entité afin de béhéficir de ses activités.
Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le group
possède un contrôle conjoint forague, en vertur d'un accord contractuel, les décisions financières et
opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se
partagent le contrôle.

et operationnettes strategiques tiees à l'activite necessitient l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

• Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable set le pouvoir che participe aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le groupe défent, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de controlle entité.

Par ailleurs le Crédit Agricule du Meric nitègre les entités sous influence notable si elles respectent l'un des trois seuls suivants:

respectent Lun des trois seuits suivants :

* Total bilan de la filiale : \rightarrow 1,5% du total bilan de la société mère

* Situation nette de la filiale : \rightarrow 1,5% de la situation nette de la société mèn

* Produits bancaires de la filiale : \rightarrow 1,5% des produits bancaires de la société

• Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc :

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	banque	100,00%	100,00%	SM
HOLDAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALAKHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Société de bourse	100%	100%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
CDG CAPITAL BOURSE	Société de bourse	26,67%	26,67%	MEE

L'entité ad-hoc Ardi est incluse dans le périmètre de consolidation selon la SIC 12

Au 31 décembre 2014, aucune filiale du groupe n'est contrôlée de manière conjointe. Sont exclus du périmètre, les titres de participation sur lesquelles le CAM exerce une i notable et dont la contribution n'a pas atteint les seuils présentés ci-avant. Il s'agit de : H AgroConcept, et Agramlivest.

L'entité GCAM Doc, nouvellement créée et détenue à 100% par le CAM, a été également exclue du périmètre de consolidation.

2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

[a] Qui sont détenuis par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être toulés à des fins administratives; et lib Dort on s'attend à ce qu'ils soitent utilisés aur plus d'une période. Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du cotit amort ou la révealuation à la juste valeur.

Le soptions retenues

*Le groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti;

*Le groupe à décidé d'adopter l'approche par composant : Lorsqu' une immobilisation corporelle comprend des composants is juficiatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée.

*En application de la norme IFFS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.

Matrico de décompositios sont des sont par la categorie terrain et construction.

**Matrico de décompositios certaines par la Crédit Auricola du Maroc :

**Matrico de décompositios certaines par la Crédit Auricola du Maroc :

**Matrico de décompositios certaines par la Crédit Auricola du Maroc :

**Matrico de décompositios certaines par la Crédit Auricola du Maroc :

**Matrico de décompositios certaines par la Crédit Auricola du Maroc :

Matrico de décompositios certaines de construction.

Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :

Nature du	Durée	Poids du composant (en %)						
composant	d'amortissement	Centres de vacances	Agences	Gros projets	Logements de fonction			
Gros œuvre	60	40	10	30	45			
Étanchéité	10	3	0	0	0			
Agencement hors gros œuvre	10	20	45	30	35			
Installations techniques	10	20	15	20	5			
Menuiserie	15	17	30	20	15			

2.3 IMMEURIES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital.
La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :
- Soit à la justé valeur ;

- Soit au couramoru.
- Lés options retenues
- En application de la norme IFRS 1, le groupe n'a pas procédé à la réévaluation d'un ou de plusieurs actifs à la date de transition;
- L'évaluation des immeubles de placement se fait selon la méthode du coût amorti.

2.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance

physique. La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évaluable de façon fiable • Les options retenues

isations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont

amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ; - Le groupe CAM a adopté la méthode du coût am

2.5. TITRES

ne IAS 39 répartit les actifs financiers en quatre catégories, définies en fonction de

intention de gestion : Actifs financiers à la juste valeur par résultat (Affectation par nature ou sur option)

tintention de gestion :

Actifs financiers à la juste valeur par résultat (Affectation par nature ou sur option)

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs acquis ou générés par
tentreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un
porteficiulle d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des
fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrajeste.

Séloni a norme 16-33 que portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la
juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature,
soit d'une option prise par le groupe Crédit Agrocie du Maroc.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés
à la juste valeur, hors frais de transaction et oupons courus inclus. Ils sont uttérieurement
évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.
Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations, et n'admet aucun transfert uttérieur
in en provenance d'autre portefeuille n'à destination d'autre portefeuille.
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" est ouverte aux titres à revenu fixe
ou déterminable que l'entreprise a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie entraine l'obligation impérative de respecter l'interdiction de
céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont infulaement comptabilisés pour leur prix d'acquisition,
frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont
comptabilisés uttréeruement sette na méthode de code mort.

Prêts et créances

La catégorie de titres s'ait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre
spécifique. D'épréciation des titres

spécifique "Dépréciation des litres" pour les titres évalues au cou amoru.

- Prists et créances

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers, autres que des dérivés, et qui sont à revenus fixes ou déterminables, et qui ne sont pas cotés sur un marché financier actif et ne répondent pas à la définition d'un dérivé.

Les titres du porteleuille "Prêts et créances" sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/ décote selon la méthode du taux d'innérét effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique. "Dépréciation des titres pour les titres évalués au coût amorti.

- Artifs financiers disponibles à la vente

spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente
La norme IAS 39 stipule que la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" comprend les
titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les
trois autres catégories.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à
la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus
inclus. Ils sont utilérieurement évolués à leur juste valeur et les variations de juste valeur en experiations de juste valeur sont partisions de juste valeur sont partises des révolutaions seront portées au compte de résultat.
Cette catégorie de titres sint l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre
sonérfinus. "Timer'aitant des titres."

on des titres

spécifique "Dépréciation d - Dépréciation des titres

ne dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en

Une dépréciation doit être constateur un aguer d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que countripuse valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de patieux propres, ou l'appantion d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouverment pour les titres de dette.

Pour les titres de capitatus propres, le groupe Crédit Agricole du Marou utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitatux propres de 50 % au moins de sa valeur sur une période de 12 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole du Marco prend également en considération des facteurs de type difficutés financières de l'émetteur, et perspectives à court terme.

mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole du Maroc prend également en considération des facteurs de ple difficultés financières de l'émetteur, et prespectives à court terme.
Pour les instruments de dettes, les crières de dépréciation sont caux qui s'appliquent aux prêts et créances. La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi:

- Pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration utlérieure ;
- Pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration utlérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transfére en résultat rosque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Pour les instruments de capitaux, le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise, en cas d'amélioration utlérieure, dans les comptes des capitaux propres [OCI].

2.6 ACTIVITÉ DE CRÉDITS

Les crédits, étant des prêts et créances au sens de la norme IAS 39, sont comptabilisés initialemer la juste valeur de la contrepartie donnée en échange, y compris les coûts de transaction directem inputables à l'émission. utables à l'ém

imputables à l'émission. Les crédits ont évalue à un coût amorti en utilisant la méthode du TIE.

Conformément à la norme I/S 39, les créances affectées en "Prêts et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ouplusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux future setimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distinque ainsi:

- Les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses affectées d'indice de dépréciation individuellement significatif.

- Les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de

Les creances depreciees sur base collective it is agait des creances pour lesquieuses de risque de crédit ces de crédit sont similaires.

Créances déprécies sur base individuelle

Ce sont les crancéricées sur base individuelle

Ce sont les créances présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes : existence d'un projective sur les consistences que l'acceptant de l'une des situations suivantes : existence d'un projective peut conclure l'existence d'un risque avéré ;

- existence de procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le déclassement en « crédits en souffrance » (CES) a déf retenu par la banque comme indicateur objectif de dépréciation au sens des normes IFRS. Ce déclassement intervient torsque le crédit présente d'un payés ; il correspond aux prescriptions comptables et réglementaires manocaines.

La dépréciation individuelle est égale à la valeur comptable des prêts diminuée des flux futurs de trésorerie estimés (montants recouvrables) actualisés au T.L. d'origine.

Créances déprécies sur une base collective

La méthodologie d'évaluation collective des dépréciations consiste en le regroupement des créances lautres que celles ayant service de base pour la détermination de la provision individuelle par catégories sur les base de caractéristiques de risque de crédit similaires qui indiquent la capacité du débieur à payer tous les montants dus selon les termes du contrat.

Cetté «Valuation permet de détermine le laux de passage des crédits de la catégorie des crédits de la catégorie des crédits des sont les termes du contrat.

Cette évaluation permet de détermine le laux de passage des rédits de la catégorie des crédits de la catégorie des crédits des sont les termes du contrat.

Cette évaluation permet de détermine le laux de passage des rédits de la catégorie des crédits de la catégorie des crédits de la la catégorie des crédits des la catégorie des crédits de la

non- recouvrement sont inscrites en coût du risque

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation

de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies:

Le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat;

- séparé du contrat hôte, élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé.

- les caractéristiques d'un dérivé. ent liées à celle du contrat hôte

- séparé du contrat hôte, l'étément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé.
 - Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement lidées à celle du contrat hôte.
 Détermination de la juste valeur des instruments financiers
 Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considére que la méthode de valorisation pour détermine reclier-ci est l'existence de cotations publiées

sur un marché actif. La norme IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est détern

l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables. Neweu 1 : justes valeurs correspondant à des prix codés sur un marché actif Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le group crédit Agricole du Maror crétient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, le s'agit des cours vendeurs. Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres nus celles de niveau !

autres que celle de niveau I

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables
(données drivedes de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont
disponibles/accessibles publiquement et londées sur un consensus de marché.

Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur
détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur

La determination de la juste vaieur de certains instruments complexes de marcne, non traites sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

Décomptabilisation des instruments financiers
Un actif financier lou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :
Orosque les droits contractuels sur les flux de trésorreie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs

bénéficiaires et,
lorsque la quasi-iotalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.
Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.
Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser et affinancier dans la mesure de son implication dans cet actif.
Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera necessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées des lors que l'effet est significant.

ns à titre forfaitaire et à caractère général

2.10. AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnet, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

• les avantages à court terme désignent les avantages du personnet qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période perdant laquelle les membres du personnet ont rendu les services correspondants.

• les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages

• les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ent été rendus.
Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois. les indemnités de se fin de contrat de travail sont des indemnités de rupture de contrat de travail sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.
Les avantages postérieurs à l'emploi, classées que un-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à colssitions définies.

prestations définies et les régimes à cotastions définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

2.11. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exipibles ou différés. Un passif d'impôt différé doit l'être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par : • la comptabilisation initiale du goodwill; • la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale à la fate de la transaction)

regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (peru fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impô différé dont être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la messure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequet ces différences temporelles déductibles pourroit être imputées, ser a disponible.

Un actif d'impô différé doit également être comptablisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt no utilisés dans la mesure où il est probable que fon disposera de binéficie propables luturs sur lesquées ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourroit être imputés. L'impôt est doinéré :

L'impôt exigible et différé est comptaouse auto se resonant.

• soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres,

• soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement débité ou crédité
dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas it est directement débité ou crédité
dans les capitaux propres;

• soit par un regroupement de dentreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur
dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

2.12. ECARTS DE CONVERSION

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêt, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptablisés en résultat.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptablisés : en résultat je le quia nu la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ; en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Les catinne résenues

 Les options retenues Les options retenues
 Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes socia résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions d'Il - Reclassement de la part « Écart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs de respecter la substance économique du contrat.

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

Les opérations de location financière sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Les opérations de location simple, le preneur comptabilisé les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

Les operations a Comment de la Commentation de la C

2.14. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de a vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que au l'utilisation continue. Our que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être lisponible en vue de la ente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

vente immédiate dans son étal actuel et sa vente doit être hautement probable.

- Les options retenues

- Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destinés à la vente n'a été identifié.

- Les biens reçus en dation ont été exclus car il n'existe pas de plan de cession et ceux – ci sont détenus pour leur quasi – tofaillé depuis plus d'un an.

2.15. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATIONS DES ÉCARTS D'ACOUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants : - La juste valeur des actifs, passiés et passiés éventuels acquis ; - Les éventuels instruments de capitlaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'aonté acmuise .

- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise: - Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises. L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ains réévalué est inscrit à l'actif du blain de l'acquièreur lorsqu'il est posifif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif. Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les grupions retenues -Le groupe CAM a décidé de ne pas retraiter les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.



DISPOSITIF GLOBAL DE GESTION DES RISQUES ET INSTANCES DE GOUVERNANCE

ALL DESCRIPTION OF THE PARTY OF

UN ENGAGEMENT DURABLE

I - TYPOLOGIE DES RISQUES

1. Risque de Crédit

Le risque de crédit est le risque de non remboursement par des clients de leurs obligations envers la Banque en intégralité et dans les délais impartis, et qui pourrait entraîner une perte financière pour la Banque. La filière risque de Crédit relève de l'entité Gestion Globale des Risques (GGR). Son domaine d'intervention s'étend sur toute la filière à savoir l'octroi des crédits, la surveillance des engagements et le recouvrement précontentieux et contentieux. Elle a ainsi pour mission principale l'analyse des demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente de la Banque. Elle a en outre, pour prérogatives l'évaluation de la consistance et de la conformit des garanties, l'appréciation du volume d'activité de la relation et le bien-fondé économique des financements sollicités.

La gestion du risque de crédit est appréhendée au niveau de la mise en place des autorisations puis au niveau du suivi et du contrôle des utilisations. L'octroi du crédit est exercé en fonction de limites d'autorisations déléguées aux divers intervenants. Ainsi, on distingue divers échelons d'autorisation en fonction des montants, de la nature des crédits, du secteur d'activité les points de vente, les Directions Régionales, et les Directions du Réseau et les comités du Siège. Pour le risque dans le secteur agricole, la banque dispose d'un rating crédit

qui permet d'évaluer le risque inhérent au crédit sur la base de la situation financière du débiteur, son potentiel de développement et le secteur d'activité.

2. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme étant le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnel et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation

Pour la maitrise et l'atténuation des risques opérationnels, plusieurs attitudes

- sont envisagées :
 Renforcer les contrôles ;
- · Couvrir les risques, par la mise en place d'assurance ;
- Elaborer des plans de continuité d'activité

Le CAM dispose d'un dispositif de contrôle permettant une réduction des risques opérationnels de même que de polices d'assurances permettant d'atténuer les risques encourus relatifs aux dommages des locaux, des

fraudes, des vols de valeurs et de responsabilité civile. Le dispositif organisationnel mis en place, se basant sur des Correspondants Risques Opérationnels (CRO) permet la remontée des évènements de

3. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt réside dans la vulnérabilité de la situation financière d'un établissement suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt. Conformément aux dispositions de la circulaire 30/G/2007 relative au dispositif de gestion du risque de taux, le Crédit Agricole du Maroc communique périodiquement au Directoire et à Bank Al Maghrib sur l'impact

de variation de taux d'intérêt sur son PNB et sur ses fonds Propres. La politique du Crédit Agricole du Maroc en matière d'ALM se base sur l'optimisation des adossements des actifs et des passifs (gestion dynamique actif/passif) à travers l'orientation de la stratégie en matière de dépôts et de crédits. L'ALM assure ainsi un suivi régulier du risque de taux et a en charge la couverture d'éventuels gaps de taux dans les limites fixées par le comité ALM.

4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

La gestion de la liquidité s'appuie ainsi sur :

- Le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits;
 Le suivi et la projection des flux de trésorerie ; et
 Le maintien d'un éventail varié de sources de financement ;

La banque a recours à une gestion rigoureuse de sa trésorerie et assure un suivi mensuel de ses liquidités à court terme. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stables et diversifiés. Le portefeuille de titres est constitué majoritairement de Bons du Trésor et OPCVM.

La banque est également un intervenant important sur le marché monétaire et interbancaire par l'intermédiaire de ses activités de marchés. La position du CAM lui permet de recourir, à court terme, auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières aux opérations de pension

II - INSTANCES DE GOUVERNANCE

1. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est une instance de gouvernance qui a pour mission d'assurer un contrôle de 3ème niveau à travers les structures de la Banque. Ainsi ce comité:

- examine les comptes sociaux avant leur soumission au Conseil de Surveillance.
- contrôle l'existence, l'adéquation et l'application des procédures internes ainsi que les dispositifs de mesure, de maîtrise et de surveillance suffisants des risques bancaires et ratios prudentiels
- examine la pertinence des activités de l'Audit Interne dans les entités du Groupe ;
- examine la situation de conformité et l'état d'avancement des actions dans

2. Directoire

Le Directoire se réunit deux fois par mois pour statuer sur la gestion courante et suivre les réalisations de la banque

3. Comité Directeur du Groupe

Le Comité Directeur du Groupe se tient une fois par mois. Il a pour mission de définir et assurer le suivi des grandes orientations stratégiques du Groupe. Il est présidé par le Président du Directoire et y siègent les

4. Comité des opérations stratégiques (COS)

Le COS regroupe en plus des membres du Directoire, les Directeurs du Pôle risque crédit, du Pôle Recouvrement et Suivi du Risque Crédit, du Réseau d'Exploitation, des Engagements, du Réseau Entreprises et des Directions du Réseau (Nord, Centre et Sud) • Dans le cadre des prérogatives qui lui sont dévolues, le Comité a pour missions de : • Statuer sur les demandes de crédit pour les clients à titre individuel ou

- ceux faisant partie d'un groupe d'affaires dont l'encours global dépasse la
- compétence du comité de Crédit du Siège ;
 Statuer sur les demandes de crédit pour le financement de la promotion dépassant les compétences du CCS, ainsi que les demandes de crédit relatives à
- l'acquisition d'actifs boursiers;
 statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, re-profilage, report, solde de tout compte) des créances irréqulières dépassant la compétence du CCS
- statuer sur les projets d'investissements pour le compte du GCAM [Banque et Filiales : acquisition, vente de locaux et biens immobiliers, etc.]
- statuer sur les prises de participations et acquisitions d'actifs boursiers pour le compte de la banque et tout choix stratégique lié aux activités du Pôle Marché des Capitaux et International.

5. Dispositif de la gestion des Crédits

5.1.1 Comités de Réseau

- Comité de Crédit de la Caisse Locale : le système de scoring permet la prise de décision après calcul automatique du crédit possible. Les dossiers qui ne peuvent être examinés dans le cadre du scoring sont soumis au Comité de crédit de la Direction Régionale
- creait de la Ulrection Régionale.

 Comité de Crédit des Agences Particuliers et Professionnels;

 Comité de Crédit des Caisses Régionales, Agences Entreprises, Centres d'Affaires et Agence Grands Comptes :
- Comité de Crédit des Directions Régionales.
 Comité de Crédit de la Directions du Réseau Entreprises
- Comité de Crédit des Directions de Réseau (Nord, Centre et Sud)

5.1.2 Comités du Siège

Comité Interne du Recouvrement

Ce Comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et solde de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable est inférieure ou égale à un million de dirhams Comité de Recouvrement du Siège

Ce Comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et solde de tout comptel des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dépassant la compétence du Comité Interne de Recouvrement Comité de Crédits du Siège (CCS)

- Statue sur les demandes de crédit pour les clients à titre individuel dont l'encours dépasse la compétence des comités de Crédit des Directions de Réseau ; et ce, dans la limite d'un encours de 30 millions de dirhams ;
- Statue sur les demandes de crédit pour les clients faisant partie d'un groupe d'affaire dans l'encours globale ne dépasse pas les 100 millions de Dirhams les demandes de crédit pour le financement de la promotion immobilière ; et les demandes d'arrangement des créances irrégulières ou des créances en
- souffrance ;
 Statue sur les dossiers des clients en situation contentieuse

5.2 Politique Générale de Crédit

5.2.1 Procédures de décision

La procédure d'octroi de crédit mise en œuvre au sein du Crédit Agricole du Maroc s'articule autour de trois approches :

- Une approche scoring : Pour les Petites et moyennes entreprises agricoles ;
 Une approche standardisée pour les produits aux particuliers et aux rofessionnels -
- De même, un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit est mis en place :
- Une approche individuelle en fonction des spécificités et des besoins des entreprises qui repose sur les principes suivants : · la gestion du portefeuille de crédit qui permet au Directeur de point
 - de vente de détenir suffisamment d'informations pour évaluer le profil • la délégation du pouvoir d'approbation à des individus intuitu personae
- sur la base de leur expérience, jugement compétence, éducation et formation professionnelle ; A noter également qu'un contrôle indépendant de la qualité du crédit
- et du respect des procédures est assuré par le Contrôle Général et les auditeurs externes ; Le dispositif décisionnel est basé sur les principes de :

- la Collégialité des décisions
 la Séparation des tâches entres les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation du risque

5.2.2 La diversification du portefeuille de crédit

Elle demeure une préoccupation permanente de la politique de gestion du risque de crédit de la Banque. Les éventuelles concentrations font l'objet d'un examen régulier donnant lieu le cas échéant à des actions correctives. Il en est de même pour ce qui est de la diversification sectorielle, qui en plus de la mission de service public dévolue à la banque pour le financement de

l'agriculture, veille à diversifier l'exposition de la banque sur des secteurs qui répondent à la stratégie de la banque en matière de positionnement.

L'entité de Coordination de la «Gestion Globale des Risques» assure, au niveau de la banque, des missions de:
• Prévention des Risques de Crédit

- · Contribution à la Politique globale de Crédit
- Surveillance permanente des Risques de Crédit

5.2.4 Créances en souffrance

En vue d'identifier les créances sensibles et celles éligibles au En vue didentifier les creances sensibles et celles étignites au provisionnement au regard de la réglementation en vigueur, une revue exhaustive du portefeuille de la Banque est effectuée régulièrement. Les créances pré-douteuses, douteuses et compromises donnent lieu à la constitution de provisions égales au moins, respectivement, à 20%, 50% et 100% de leurs montants, déduction faite des agios réservés et des garanties adossées aux crédits. Les garanties en fonction de leur nature. sont déduites, selon des quotités stipulées par la circulaire de BAM, de l'assiette de calcul des provisions.

Le provisionnement fait l'objet de contrôle et de suivi par les Auditeurs

6 Comité Trésorerie et ALM

Dans le cadre de l'activité de gestion des risques financiers, et en vue de répondre aux exigences de Bank Al Maghrib et du comité de Bâle, il a été institué un comité Trésorerie et ALM ayant pour mission :

• la gestion prévisionnelle des risques de taux et de liquidité ;

- la gestion des équilibres bilanciels de la banque
- le pilotage des activités par le système d'allocation des fonds propres ;
- · décider des positions à prendre en matière de financement de la trésorerie

7. Comités des Risques Opérationnels

Dans le cadre de la mise en conformité du Groupe CAM avec les exigences réglementaires, il a été créé

- Un Comité des Risques Opérationnels Groupe veillant à la mise en place d'une politique opérationnelle et de vérifier son application;
 Un Comité Interne des Risques Opérationnels au sein de chaque métier
- et filiale qui examine les rapports sur les risques opérationnels et les reporting émanant des correspondants des risques opérationnels. 8. Comité du Contrôle Général et juridique

Le Comité du Contrôle Général et Juridique se tient une fois par mois. Il a pour mission de :

. 1- Assurer un suivi exhaustif du système de contrôle interne de la Banque et de veiller à sa cohérence à travers l'évaluation des différents niveaux de

2- Veiller au renforcement de la culture du contrôle interne au niveau des différents compartiments de la Banque et intervient dans le cadre de la charte du contrôle interne,

Le Comité du Capital Humain se tient une fois par mois. Il a pour mission :

- la définition des grandes lignes de la politique de recrutement ;
- * l'évaluation du personnel et la gestion des carrières ; * la gestion de la formation et des séminaires d'intégration

10. Comité Mission de service public

Le Comité Mission de service public traite les éléments ayant trait à la mission de service public (agriculture, développement rurat, ...) il est présidé par Le Président du Directoire et y siègent les membres du Directoire ; les Directeurs des filiales et le Directeur du Pôle Vert.

11. Autres Comités émanant du Conseil de Surveillance

- Comité grands risques ;
 Comité de rémunération et de nomination ;
- · Comité d'investissement.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

AU 31 DÉCEMBRE 2014

PASSIF IFRS

Dettes envers la clientèle

Passifs d'impôt courant

Passifs d'impôt différé

Dettes subordonnées

Capital et réserves liées

- Part des minoritaires

Résultat net de l'exercice

- Part du groupe

TOTAL PASSIF IFRS

Réserves consolidées

- Part du groupe

Dettes repréentées par un titre Titres de créance émis



6 177

9 739 195

54 425 980

6 372 961

130 006

8 429 219

61 179 716

6 041 511

UN ENGAGEMENT DURABLE

BILAN IFRS

DIEAN II NO		en milliers de dh
ACTIF IFRS	31/12/14	31/12/13
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 914 829	2 005 924
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	19 441	31 073
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers disponibles à la vente	7 724 959	5 191 663
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	1 131 828	1 658 914
Prêts et créances sur la clientèle	61 557 837	57 770 167
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements détenus jusqu'à leur échéance	6 433 002	6 463 182
Actifs d'impôt exigible	41 781	100 666
Actifs d'impôt différé	135 053	106 996
Comptes de régularisation et autres actifs	1 111 194	1 919 525
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans des entreprises mises en équivalence	13 207	9 421
Immeubles de placement	1 098 249	984 422
Immobilisations corporelles	2 903 398	2 588 138
Immobilisations incorporelles	91 380	110 270
Ecarts d'acquisition	302 522	302 522
TOTAL ACTIF IFRS	84 478 680	79 242 885

COM TE DE I NODOTTS ET CHARGES II RO CONSCEIDE		en milliers de dh
	31/12/14	31/12/13
Intérêts et produits assimilés	4 409 698	4 351 679
Intérêts et charges assimilés	-1 777 551	-1 777 846
MARGE D' INTÉRÊTS	2 632 147	2 573 833
Commissions perçues	337 068	293 058
Commissions servies	-85	-645
MARGE SUR COMMISSIONS	336 983	292 413
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-34 369	111 129
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	244 263	11 602
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	209 894	122 731
Produits des autres activités	39 830	1 075
Charges des autres activités	-167 761	-64 630
PRODUIT NET BANCAIRE	3 051 093	2 925 422
Charges générales d'exploitation	-1 449 370	-1 372 277
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-257 244	-188 520
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 344 479	1 364 625
Coût du risque	-553 081	-441 616
RESULTAT D'EXPLOITATION	791 399	923 009
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	265	-197
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-86 255	-388 630
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
RESULTAT AVANT IMPÔTS	705 408	534 182
Impôts sur les bénéfices	-183 778	-110 477
RESULTAT NET	521 630	423 704
Résultat hors groupe	8 614	13 500
RESULTAT NEŤ PART DU GROUPE	513 016	410 204
Résultat par action (en dirham)	13	11
Résultat dilué par action (en dirham)		

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES

DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		
	er	milliers de dh
	31/12/14	31/12/13
Résultat net	521 630	423 704
Ecarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	29 293	12 221
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-8 373	-1 123
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence		
Impôts		
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	20 920	11 099
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	542 550	434 803
Part du groupe	533 936	421 303
Part des minoritaires	8 614	13 500

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe

Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux

Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux

Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie

Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés Provisions techniques des contrats d'assurance

Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés

Passifs financiers à la juste valeur par résultat Instruments dérivés de couverture

Comptes de régularisation et autres passifs

Provisions pour risques et charges

en milliers de dh

	EII	milliers de dh
	31/12/14	31/12/13
Résultat avant impôts	623 673	451 510
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	191 186	151 942
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	174 411	330 363
+/- Dotations nettes aux provisions	15 194	278 290
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	16 603	3 793
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	5 520	241
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	402 913	764 628
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	[788 461]	237 319
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	2 934 166	[1 040 799]
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	[2 879 302]	[1 693 363]
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	517 115	[135 050]
- Impôts versés	[189 852]	[36 163]
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	(406 334)	(2 668 055)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	620 252	(1 451 917)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(77 001)	[27 492]
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(505 922)	(8 811)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(582 923)	(36 302)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	137 000	26 600
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	[234 430]	[127 634]
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(97 430)	(101 034)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(60 101)	(1 589 254)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 005 924	3 595 179
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 945 823	2 005 924
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
Variation de la trésorerie nette	(60 101)	[1 589 254]

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

								en milliers de dh
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 2013	3 526 249	1 841 568	-	-175 281	11 098	5 203 634	73 143	5 276 777
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 2013 corrigés	3 526 249	1 841 568	-	-175 281	11 098	5 203 634	73 143	5 276 777
Opérations sur capital	112 000					112 000		112 000
Paiements fondés sur des actions								-
Opérations sur actions propres								-
Dividendes								-
Résultat de l'exercice				513 016		513 016	8 614	521 630
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)		-		149 711		149 711		149 711
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				3 521	9 822	13 343	7	13 351
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)						-		-
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	153 232	9 822	163 055	7	163 062
Variation de périmètre								-
Capitaux propres clôture 2014	3 638 249	1 841 568	-	490 968	20 920	5 991 704	81 764	6 073 469



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2014



MARGE D'INTERETS

						en milliers de dh
		31/12/14			31/12/13	
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	4 135 844	-1 251 243	2 884 601	4 025 335	-1 150 757	2 874 578
Comptes et prêts/emprunts	4 135 844	-1 251 243	2 884 601	4 025 335	-1 150 757	2 874 578
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-
Opérations interbancaires	29 231	-310 567	-281 336	30 763	-383 034	-352 271
Comptes et prêts/emprunts	3 843	-310 567	-306 724	2 682	-80 582	-77 900
Opérations de pensions	25 388	-	25 388	28 081	-302 452	-274 371
Emprunts émis par le Groupe	-	-228 791	-228 791	-	-233 874	-233 874
Instruments de couverture de résultats futurs	80	-	80	492	-	492
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-13 050	13 050	-	10 181	-10 181	-
Portefeuille de transactions						
Titres à revenu fixe						
Opérations de pensions						
Prêts/emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs disponibles à la vente	22 635	-	22 635	50 344	-	50 344
Actifs détenus jusqu'à échéance	234 958	-	234 958	234 565	-	234 565
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	4 409 698	-1 777 551	2 632 147	4 351 679	-1 777 846	2 573 833

COMMISSIONS NETTES

		31/12/14			31/12/13	
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	312 568	-85	312 483	272 525	-395	272 130
avec les établissements de crédit						
avec la clientèle	310 815	-85	310 729	270 791	-395	270 397
sur titres de change	1 753	-	1 753	1 733	-	1 733
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan						
Prestation de services bancaires et financiers	24 500	-	24 500	20 534	-250	20 283
Produits nets de gestion d'OPCVM						
Produits nets sur moyen de paiement	24 500	-	24 500	20 534	-250	20 283
Assurance						
Autres						
Produits nets de commissions	337 068	-85	336 983	293 058	-645	292 413

GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

		31/12/14			31/12/13		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	
Titres à revenu fixe			-			-	
Titres à revenu variable			-			-	
Instruments financiers dérivés	-34 369		-34 369	111 129		111 129	
Opérations de pension			-			-	
Prêts			-			-	
Emprunts			-			-	
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux			-			-	
Réévaluation des positions de change			-			-	
Total	-34 369		-34 369	111 129	- 1	111 129	

GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

en milliers de dh

	31/12/14	31/12/13
Titres à revenu fixe	250 656	9 929
Plus ou moins values de cession	250 656	9 929
Actions et autres titres à revenu variable	-6 382	1 674
Produits de dividendes	12 968	-13 695
Charges de dépréciation	-19 350	15 369
Plus-values nettes de cession		
TOTAL	244 273	11 603

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

						en milliers de dh
	31/12/14		31/12/13			
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits	39 830	-167 761	-127 931	1 075	-64 630	-63 555
Total net des produits et charges des autres activités	39 830	-167 761	-127 931	1 075	-64 630	-63 555



UN ENGAGEMENT DURABLE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

AU 31 DÉCEMBRE 2014



COÛT DU RISQUE

		en milliers de dh
Dotations aux provisions	31/12/14	31/12/13
Dotations aux provisions	-1 104 026	-1 097 299
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-1 004 896	-699 805
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-1 120	-1 120
Provisions engagements par signature		-
Autres provisions pour risques et charges	-98 010	-396 375
Reprises de provisions	995 449	719 681
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	744 753	312 264
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		-
Reprises de provisions engagements par signature		-
Reprises des autres provisions pour risques et charges	250 696	407 417
Variation des provisions	-108 577	-377 618
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-156 443	-114 813
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-346 603	-52 571
Décote sur les produits restructurés		-
Récupérations sur prêts et créances amorties	58 542	103 387
Pertes sur engagement par signature		-
Autres pertes		-
Coût du risque	-553 081	-441 615

GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

en milliers de dh

	31/12/14	31/12/13
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	78 322	-156 643
Plus-values de cession		
Moins-value de cession	78 322	-156 643
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-values de cession		
Moins-value de cession		
Autres	-164 576	-231 987
Gains ou pertes sur autres actifs	-86 255	-388 630

IMPÔT SUR LES BENEFICES

en milliers de dh

	en	milliers	de	dh
--	----	----------	----	----

Impôts courants et impôts différés	31/12/14	31/12/13
Impôts courants	41 781	100 666
Impôts différés	135 053	106 996
Actifs d'impôts courants et différés	176 835	207 662
Impôts courants	198 546	36 051
Impôts différés	504 624	487 199
Passifs d'impôts courants et différés	703 170	523 250

Charge nette de l'impôts sur les bénéfices 189 510 Charge d'impôts courants 36 236 Charge nette d'impôts différés de l'exercice Charges nette de l'impôt sur les bénéfices 5 967 74 245 110 481

Le taux effectif d'impôt	31/12/14	31/12/13
Résultat net	521 630	423 704
Charges d'impôt sur les bénéfices	195 477	110 481
Taux d'impôt effectif moyen	38,10%	26,93%

		en milliers de dh
Analyse du taux effectif d'impôt	31/12/14	31/12/13
Taux d'impôt en vigueur	37,00%	37,00%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Imposition forfaitaire		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	1,10%	-10,07%
Taux d'impôt effectif moyen	38,10%	26,93%

INFORMATIONS PAR SECTEUR OPERATIONNEL

Résultat par secteur opérationnel

en milliers de dh

Compte de résultat	banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Total
Marge d'intérêt	2 542 267	1 364	28 286	60 230	-	2 632 147
Marges sur commissions	328 401	4 118	62	-	4 402	336 983
Produit net bancaire	2 927 594	3 948	39 661	75 499	4 402	3 051 104
Résultat Brut d'exploitation	1 318 185	-317	2600	26 533	-2 511	1 344 490
Résultat d'exploitation	837 758	-317	65	6 426	-2 533	841 399
Résultat avant impôt	701 629	-315	98	6 530	-2 533	705 408
Résultat net	518 097	-345	-140	6 530	-2 511	521 630
Résultat net part du groupe	509 475	-345	-140	6 530	-2 511	513 009

ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

							en milliers de dh
Bilan	banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Interco	Total
Total Bilan	83 713 898	121 373	570 675	281 038	12 706	-221 010	84 478 680
dont							
Eléments d'Actifs							
Actifs financiers disponibles à la vente	7 682 304	98 435	-	-	1 401	-57 180	7 724 959
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	1 137 032	9 594	22 084	-	4 490	-41 373	1 131 828
Prêts et créances sur la clientèle	60 813 976	-	506 508	237 353	-	-	61 557 837
Placements détenus jusqu'à leur échéance	6 433 002	-	-	-	-	-	6 433 002
Eléments du Passif							
Dettes envers les EC et assimilés	8 011 039	-	297 358	170 000	-	-49 177	8 429 219
Dettes envers la clientèle	61 193 799	-	-	-	-	-14 084	61 179 716
Capitaux propres	5 810 910	45 082	148 366	73 758	-4 648	-	6 073 468



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2014

UN ENGAGEMENT DURABLE

ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

en milliers de dh

	31/12/14 31/12/13			31/12/13		
Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	
-	-	-	-	-	-	
		-			-	
		-			-	
-	-	-	-	-		
		-				
		-				
		-				
		-				
-	-	-	-	-		
		-				
		-				
		-				
-	19 441	19 441	-	31 073	31 07	
	19 441	19 441		31 073	31 07	
		-				
		-				
		-				
		-				
-	19 441	19 441	-	31 073	31 07	
		-				
		-				
-	-	-	-	-		
		-				
		-				
-	130 006	130 006	-	6 177	6 17	
	130 006	130 006		6 177	6 17	
		-				
		-				
		-				
		-				
	transactions	transactions de marché sur option	transactions de marché sur option	transactions de marché sur option transactions	transactions de marché sur option - - <t< td=""></t<>	

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE A LA VENTE

		en milliers de dh
	31/12/14	31/12/13
Titres de créance négociables	258 701	1 370 576
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	196 904	1 353 959
Autres titres de créance négociables	61 797	16 617
Obligations	-172 719	-150 767
Obligations d'Etat	-	-
Autres Obligations	-172 719	-150 767
Actions et autres titres à revenu variable	7 740 231	4 052 638
dont titres cotés	7 423 207	3 720 372
dont titres non cotés	317 024	332 266
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION	7 826 213	5 272 446
dont gains et pertes latents	29 293	12 221
dont titres à revenu fixe	7 855 506	5 284 667
dont titres prêtés	-	-
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	-101 254	-80 784
Titres à revenu fixe	-33 406	-31 072
Titres à revenu variable	-67 848	-49 712
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS	7 724 959	5 191 663

PRÊTS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

		en milliers de dh
Prêts consentis et creances sur la clientele	31/12/14	31/12/13
Comptes ordinaires débiteurs	7 456 652	8 569 451
Prêts consentis à la clientèle	57 007 426	52 070 071
Opérations de pension		
Opérations de location-financement		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	64 464 078	60 639 522
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-2 906 241	-2 869 355
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	61 557 837	57 770 168

OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

		en milliers de dh
Prêts consentis et creances sur les etablissements de credit	31/12/14	31/12/13
Comptes à vue	115 619	372 832
Prêts	1 016 209	1 286 082
Opérations de pension		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	1 131 828	1 658 914
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	1 131 828	1 658 914

Dettes envers les etablissements de credit	31/12/14	31/12/13
Comptes à vue	94 105	291 766
Emprunts	3 896 784	3 048 369
opérations de pension	4 438 330	6 399 061
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	8 429 219	9 739 195

en milliers de dh

		en milliers de dh
Dettes envers la clientele	31/12/14	31/12/13
Comptes ordinaires créditeurs	25 655 460	26 142 884
Comptes à terme	24 101 950	16 349 749
Comptes d'épargne	9 031 948	7 977 718
Autres dettes envers la clientèle	1 975 067	3 635 063
Intérêts courus à payer	415 291	320 566
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	61 179 716	54 425 980



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2014



UN ENGAGEMENT DURABLE

		en milliers de dh
Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique	31/12/14	31/12/13
secteur public	6 138 270	5 808 572
entreprises financieres	4 513 751	5 151 648
entreprises non financieres	6 245 438	6 460 012
autres clientèle	44 282 256	37 005 748
Total en principal	61 179 716	54 425 980
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	61 179 716	54 425 980

		en milliers de dh
Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	31/12/14	31/12/13
Maroc	61 179 716	54 425 980
CIB		
AFRIQUE		
EUROPE		
Total en principal	61 179 716	54 425 980
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	61 179 716	54 425 980

DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNEES

		en milliers de	
	31/12/14	31/12/13	
Autres dettes représentées par un titre			
titres de créances négociables			
emprunts obligataires			
parts sociales			
Dettes subordonnées	995 703	1 226 238	
Emprunt subordonnés	995 703	1 226 238	
à durée déterminée	995 703	1 226 238	
à durée indéterminée			
Titres subordonnés			
à durée déterminée			
à durée indéterminée			
Total	995 703	1 226 238	

ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À L'ECHEANCE

ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE en milliers de		
	31/12/14	31/12/13
Titres de créance négociables	6 433 002	6 463 182
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	6 433 002	6 463 182
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À LEUR ECHEANCE	6 433 002	6 463 182

IMPÔTS COURANTS ET DIFFERES

		en milliers de dh
	31/12/14	31/12/13
Impôts courants	41 781	100 666
impôts différés	135 053	106 996
Actifs d'impôts courants et différés	176 835	207 662
Impôts courants	198 546	36 051
impôts différés	504 624	487 199
Passifs d'impôts courants et différés	703 170	523 250

COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

		en milliers de dh
	31/12/14	31/12/13
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		205
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		-170
Comptes d'encaissement	-21 961	-14 285
Part des réassureurs dans les provisions techniques		-
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance		25 534
Autres débiteurs et actifs divers	1 133 154	1 908 243
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	1 111 193	1 919 525
Dépôts de garantie reçus		-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		500 000
Comptes d'encaissement	-19 054	65 013
charges à payer et produits constatés d'avance		27 193
Autres créditeurs et passifs divers	616 748	794 975
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	597 694	1 387 181

PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

		en milliers de dh
	31/12/14	31/12/13
Cdg capital bourse	13 207	9 421
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	13 207	9 421

Données financières publiées en normes comptables locales par les principales sociétés mises en équivalence

Societes mises en equitace		PRODUIT NET BANCAIRE- CHIFFRE D'AFFAIRES EXERCICE 2014	Résultat net part du groupe Exercice 2014
Cdg capital bourse	115 854	-1 663	265

IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

		31/12/14		31/12/13		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	4 433 432	-1 530 034	2 903 398	3 971 607	-1 383 468	2 588 138
Terrains et constructions	2 237 552	-327 211	1 910 341	2 130 600	-303 531	1 827 069
Equipement, Mobilier, Installations	784 694	-611 886	172 809	704 531	-576 708	127 823
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	1 411 186	-590 938	820 249	1 136 475	-503 229	633 246
Immobilisations incorporelles	384 979	-293 599	91 380	360 686	-250 416	110 270
Logiciels informatiques acquis	15 812	-2 117	13 695	15 650	-997	14 653
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	369 167	-291 482	77 685	345 036	-249 419	95 617
Total Immobilisations	4 818 411	-1 823 633	2 994 778	4 332 293	-1 633 884	2 698 406

IMMEUBLES DE PLACEMENT

							en milliers de dh
	31/12/13	Variation périmètre	Acquisitions	Cessions et échéances	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/14
Valeur brute	1 002 949		202 671	-90 525			1 115 095
Amortissements et provisions	-18 527					1 680	-16 846
Valeur nette au bilan	984 422	-	202 671	-90 525	-	1 680	1 098 248

en	milliers	de	dh	

La juste valeur totale des immeubles de placement évalués au coût est de:		1 098 248	



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

AU 31 DÉCEMBRE 2014



UN ENGAGEMENT DURABLE

ECARTS D'ACQUISITION

ECANTS & ACCOUNTION		en milliers de dh
	31/12/14	31/12/13
Valeur brute comptable en début de période	302 522	302 522
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	302 522	302 522
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur brute comptable en fin de période	302 522	302 522
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	302 522	302 522

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

		en milliers de dh
	31/12/14	31/12/13
Engagements de financements donnés	1 212 312	2 214 401
Aux établissements de crédit		
A la clientèle	1 212 312	2 214 401
Ouverture de crédit		
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Total des engagements de financement donnés		
Engagements de financement reçus	-	-
des établissements de crédit		
de la clientèle		

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	SECTEUR D'ACTIVITÉ	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100%	100%	Mère
HOLDAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG1
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALAKHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Société de bourse	100%	100%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
CDG CAPITAL BOURSE	Société de bourse	26,67%	26,67%	MEE ²
	4 1 1			

¹: Intégration Globale / ²: Mise en équivalence

DARTIES LIFES

PARTIES LIEES			en milliers de dh
Relation entre les sociétés consolidées du groupe	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration gobale
Actif			
Prêts, avances et titres			-120 443
Comptes ordinaires			-63 262
Prêts			
Titres			-57 180
Opération de location financement			
Actif divers			-100 568
Total			-221 011
Passif			
Dépôts			-63 261
Comptes ordinaires			
Autres emprunts			-63 261
Dettes représentées par un titre			
Passif divers			-157 749
Total			-221 011
Engagements de financement et de garantie			
Engagements donnés			
Engagements reçus			

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

an mil	iorc	do	di

		en milliers de un
	31/12/14	31/12/13
Engagements de garantie donnés	2 335 003	4 751 413
D'ordre des établissements de crédit	663 280	668 944
D'ordre à la clientèle	1 671 723	4 082 469
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	463 666	2 795 214
Autres garanties d'ordre à la clientèle	1 208 057	1 287 255
Total des engagements de garantie donnés		
Engagements de garantie reçus		-
des établissements de crédit		
de l'état et d'autres organismes de garantie		

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2014

Au 31 décembre 2014 la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	NOMBRE D'ACTIONS	% du capital	% DES DROITS DE VOTE
Etat Marocain	28 716 408	75%	75%
MAMDA	1 869 350	5%	5%
MCMA	1 869 350	5%	5%
CDG	3 818 250	10%	10%
ATLANTA	954 562	2,5%	2,5%
SANAD	954 562	2,5%	2,5%
Total	38 182 483	100%	100%

REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

SYNTHESE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES REGIMES EXISTANTS

en milliers de dh

Provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme accordés aux salariés	31/12/14	31/12/13
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	122 424	108 352
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	122 424	108 352

COÛT DES REGIMES POSTERIEURS A L'EMPLOI

en milliers de dh

		en mittiers de di
	31/12/14	31/12/13
Charge normal de l'exercice	5 879	4 949
Charge d'intérêt	5 534	6 230
Rendements attendus des fonds		
Amortissement des écarts actuariels		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Coût net de la période	11 412	11 179
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres		

Hypothèses de base des calculs	31/12/14	31/12/13
Taux d'actualisation		
Taux d'évolution des salaires	3%	3%
Taux de rendement des actifs		
Autres		
TOTAL		

EVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

		en milliers de d
Evolution de la dette actuarielle	31/12/14	31/12/13
Dette actuarielle d'ouverture	108 352	108 294
Charge normale de l'exercice	5 879	4 949
Charge d'intérêt	5 534	6 230
Ecarts d'experience	11 508	-3 061
Autres écarts actuariels		
Prestations versées	-8 849	-8 059
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Dette actuarielle de clôture	122 424	108 352
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres		



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

AU 31 DÉCEMBRE 2014



UN ENGAGEMENT DURABLE

Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	en milliers de dh Entreprises consolidées par intégration gobale
Intérêts et produits assimilés			
Intérêts et charges assimilées			
Commissions (produits)			
Commissions (charges)			
Prestations de services données			11 927
Prestations de services reçues			-13 207
Loyers reçus			
Autres			1 280

Résultat par action	31/12/14	31/12/13
Nbre Actions	38 182 483	38 182 483
Resultat Part groupe (dh)	513 008 793	410 204 256
Resultat par Action (dh) (1)	13	11

AUTRES ETATS

Etat	31/12/14
Produits nets de l'activité d'assurance	Néant
Détail des opérations de location financement	Néant
Actifs du bailleur loués en location-simple	Néant
Variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques	Néant
Provisions techniques des sociétés d'assurances	Néant
Variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance	Néant
Actifs obtenus par prise de possession de garanties au cours de la période	Néant



Deloitte Audit 288, Boulevard Zerktouni Casablanca Maroc

COOPERS AUDIT

Coopers Audit Maroc S.A 83, Avenue Hassan II 100 20 Casablanca Waroc

GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC

Attestation d'examen limité sur la situation provisoire des comptes consolidés Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2014

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe CAM) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de l'exercice allant du 1er janvier au 31 Décembre 2014. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 7 084 658 (y compris des dettes subordonnées pour KMAD 995 703) dont un bénéfice net consolidé de KMAD 521 630.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc arrêtés au 31 Décembre 2014, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 25 Mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Bioitte Audit
oulevard Zerktour
ASABLANCA 344
SASABLANCA 347
ASABLANCA 347
ASABLANCA

Fawzi BRITEL

Coopers Audit Maroc S.AROC

OPERS AUDIT MAROC

The Hassan II

Osablanca

Abdelazio ALMEEna 0522 27 47 35

Associé